

Commune de Chaumontel (95270)

AVIS d'Enquête publique relative au projet de Règlement Local de Publicité

Par arrêté n° 2016/003 en date du 07 octobre 2016, le maire de Chaumontel a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de règlement local de publicité de Chaumontel arrêté le 07 juillet 2016.

*Le projet de règlement local de publicité est soumis à enquête publique du **1^{er} décembre 2016 au 04 janvier 2017 inclus**. M. Philippe PION est désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Michel DEJARDIN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.*

Le dossier d'enquête publique peut être consulté en mairie, aux heures d'ouverture de celle-ci :

Lundi, mardi, vendredi : 08h30 – 12h30 / 13h30 – 18h00

Mercredi, samedi : 08h30 – 12h00

Jeudi : 08h30 – 12h30

ainsi que sur le site internet www.ville-chaumontel.fr.

M. Philippe PION désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie, pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

- Jeudi 01/12/2016 de 09h00 à 12h00

- Samedi 10/12/2016 de 09h00 à 12h00

- Lundi 19/12/2016 de 14h00 à 18h00

- Mercredi 04/01/2017 de 09h00 à 12h00

Les observations du public peuvent être :

- *consignées dans le registre d'enquête publique ouvert en mairie,*
- *adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante - 20 rue André Vassord – 95270 Chaumontel ou par télécopie au 01 30 29 30 14,*
- *exprimées oralement au commissaire-enquêteur au cours des permanences susmentionnées.*

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur transmis au maire, dans le mois suivant la clôture de l'enquête publique, sont tenus à la disposition du public en mairie, où il sera possible d'en obtenir communication.

Le Maire,

Sylvain SARAGOSA